

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

La compagnie Vilay Salha Insurance Agency Ltd. n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

**1<sup>er</sup> mai 2012**

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que la compagnie Vilay Salha Insurance Agency Ltd. n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario. Cette société a aussi peut-être fait de la publicité sous le nom 1888 Vilay Salha Brokers Ltd.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès d'agents ou d'assureurs qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#) et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurance](#) et [agents autorisés](#) à exercer leurs activités en Ontario, ainsi que des [conseils pour éviter de se faire arnaquer en souscrivant une assurance-automobile](#).

Les consommateurs doivent savoir que les agents et courtiers d'assurance autorisés n'exigent aucuns frais pour établir un contrat d'assurance auto personnelle.

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

## **PERSONNES-RESSOURCES**

### **Demandes de la part des médias**

Kristen Rose  
416-226-7803  
kristen.rose@fscsco.gov.on.ca

### **Questions de la part du public**

1-800-668-0128